

N° 51168

SAMEDI  
26 MAI  
2012

# La Tribune

## LE PROGRÈS

www.leprogres.fr

### DOIZIEUX Tué d'une balle dans le dos et deux dans la tête



■ La scène du crime a été reconstituée, hier à 9 h 30, entre Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay. Photo Celik Erkul

La reconstitution du meurtre de Philippe Gletty, dirigeant et fondateur de Princemps Alu, société basée à Saint-Paul-en-Jarez, a eu lieu hier à Doizieux en présence de sa secrétaire et comptable, Bettina Beau, qui avait avoué le crime en février dernier.

PAGE 11

# Assassinat de Philippe Gletty : une balle dans le dos, deux dans la tête

**Doizieux.** La reconstitution, hier matin, a essentiellement permis de corroborer les éléments du dossier à l'instruction.

Il est 9 h 30. Un important dispositif de gendarmerie est déployé entre la Terrasse-sur-Dorlay et Doizieux pour faciliter le déroulement de la reconstitution du meurtre de Philippe Gletty.

## « Des amants de longue date »

Le corps du dirigeant et fondateur de Princeps Alu (entreprise basée à Saint-Paul-en-Jarez), porté disparu le 27 février dernier, a été découvert le dimanche suivant, atteint de trois balles de pistolet.

Une semaine plus tard, Bettina Beau, sa secrétaire et comptable, avoue le meurtre de son patron. Elle est mise en examen pour assassinat et érouée.

Hier matin, la reconstitution devait permettre aux juges, procureur, avocats, experts, enquêteurs et certains membres de la famille de la victime, de mettre en images et vérifier le déroulement de la scène.



1 Derrière le rideau d'arbres, on distingue la meurtrière présumée de dos, et son avocat de face. Photo Celik Erkul

2 M<sup>e</sup> David Metaxas, du barreau de Lyon, est le nouvel avocat de Bettina Beau, d'abord assistée par M<sup>e</sup> Stéphanie Palle du barreau de Saint-Étienne. Photo Celik Erkul



3 Sur les lieux, un mannequin pour représenter la victime et le véhicule de la meurtrière présumée. Photo Celik Erkul

De la route départementale qui surplombe le chemin emprunté par la meurtrière présumée et sa future victime, derrière un rideau d'arbres, on ne distingue que des silhouettes et les deux fourgons. De l'un d'eux, est descendue Bettina Beau. Durant plus de deux heures, la quadragénaire a dû refaire le parcours et les gestes qui ont conduit Philippe Gletty à la mort. Dans ce décor idyllique, sur ce petit chemin qui longe le

Dorlay, Bettina Beau aurait attiré sa victime. C'était le jour même de la disparition du chef d'entreprise. Voici le film de la reconstitution telle qu'elle nous a été rapportée, hier, par les avocats de la partie civile : « Les amants de longue date avaient rendez-vous durant la pause déjeuner. Philippe Gletty a laissé sa voiture, une Audi Q7, sur un parking de la Terrasse-sur-Dorlay. Puis, il a pris place dans la voiture de Bettina

Beau jusqu'à ce chemin qui commence avant le petit pont qui enjambe le Dorlay. Philippe Gletty sort du véhicule et s'engage dans le chemin. Bettina lui emboîte le pas, sort un pistolet emprunté à son époux durant le week-end et lui tire une première balle dans le dos. La victime se retourne. Elle tire à nouveau mais la balle rate sa cible. Philippe Gletty s'effondre dans le fossé. Bettina Beau s'approche et lui

tire deux balles dans la tête. Puis elle revient dans son véhicule, y pose l'arme et revient sur ses pas. Penchée sur le corps de la victime, elle lui fouille les poches, puis repart avec ses objets personnels. Sur la route qui mène à Doizieux, Bettina Beau se débarasse des douilles puis revient prendre son poste de travail. Comme si de rien n'était... ou presque. » ■

Laurence Perbey

## « Il reste des zones d'ombre »

M<sup>e</sup> Laurent Vérilhac représente les deux filles et les sœurs de la victime. M<sup>e</sup> André Buffard assiste la veuve de Philippe Gletty. Si les deux avocats stéphanois reconnaissent que le déroulement des faits correspond aux éléments du dossier, il reste, à leur sens, des zones d'ombre : « Pourquoi a-t-elle rebroussé chemin pour le dépouiller au lieu de prendre la fuite, atterrée par son geste ? Pourquoi achever

sa victime de deux balles dans la tête ? Le mobile reste flou mais le stress ne peut expliquer un tel geste. Personne, dans leur entourage professionnel, amical ou familial, n'évoque de tensions existant entre eux. Il y a cependant une constante. Elle a bien agi avec préméditation. Depuis le samedi, elle était déterminée à le tuer. Cela ne correspond pas à un crime passionnel. »

## « Bettina Beau semble avoir agi seule »

Jean-Daniel Regnaud, procureur de la République



« Mis à part quelques points de détails, cette reconstitution a permis de corroborer les éléments du dossier à l'instruction et de mettre en images le déroulement des faits. Bettina Beau semble bien avoir agi seule. Elle était accompagnée de Philippe Gletty et le corps n'a pas été transporté. Quant au mobile, ce n'est pas le but d'une reconstitution. L'enquête permettra de le déterminer. »

## QUESTIONS A M<sup>e</sup> DAVID METAXAS

### Avocat de Bettina Beau « Il ne s'agit pas d'un crime froid »



Photo Celik Erkul

**Dans quel état d'esprit étiez-vous votre cliente avant et pendant la reconstitution ?**

« Elle l'attendait autant qu'elle la redoutait. Pour elle, c'est un plongeon dans un acte criminel qu'elle ne s'explique toujours pas. Elle est parvenue à confirmer le nombre de tirs et à décrire la scène sans tenter d'échapper à ses responsabilités. Mais malgré les apparences, le rendez-vous et l'arme, il ne s'agit pas d'un crime froid. »

**A-t-on une idée du mobile ?**

« Cette femme était submergée. Il y a bien sûr cette relation intime qui a perduré dans le temps. Mais aussi cette ambivalence de sentiments.

Elle l'admirait autant qu'elle a pu le haïr. Bettina a partagé avec lui cette société qu'ils ont créée côte à côte. Et tandis qu'il menait grand train, il lui a sans doute mis la pression sans en avoir conscience, abusant peut-être de son temps et de ses sentiments. »

**Une complicité est-elle plausible ?**

« Non. Bettina a agi seule. Elle s'est ensuite murée dans le silence, incapable de parler. C'est pour cette raison qu'elle n'a pas aussitôt avoué son geste. »



M<sup>e</sup> André Buffard et Laurent Verilhac, avocats des parties civiles. Photo Celik Erkul